

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2019

INVENTAIRE ZONES HUMIDES : La parole a été donnée à Mme RABIN Léna de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan qui est venue présenter au Conseil Municipal les résultats provisoires de l'inventaire des zones humides sur le territoire de la commune.

Elle a fait un rappel des différentes actions qui ont été menées depuis un an avec l'ensemble des acteurs locaux. La carte réalisée suite au passage des bureaux d'études UNIMA et SNATS sur le terrain au printemps 2019 sera soumise à consultation en mairie pendant 3 semaines et pourra être modifiée en fonction des observations formulées.

Lorsque le groupe d'acteurs locaux aura validé les résultats et éventuellement retourné sur le terrain en cas de doute, le Conseil Municipal devra valider également ce dossier par une délibération. M. le Maire a souhaité qu'une vérification soit effectuée par le Conseil Municipal avant de lancer la consultation.

CPTE RENDU REUNION SYND. MIXTE CHARENTE AVAL : Mme BOURGET Estelle, Conseillère Municipale a donné le compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte de Charente Aval à laquelle elle a assisté le 16/05/2019. Ce Syndicat mixte est composé de 7 EPCI. Ses objectifs, ses actions ont été présentées.

Mission importantes entre autres : l'entretien des cours d'eau avec l'entretien pluriannuel des marais, la préservation des zones humides, la qualité de l'eau et la morphologie des cours d'eau.

Une prochaine réunion est envisagée pour l'analyse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

AVENANT N°1 AU MARCHÉ COLAS – LOTISSEMENT DE L'ETANG : Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement de l'Etang,

Vu le marché de travaux attribué le 14/09/2015 à l'entreprise COLAS SUD OUEST pour un montant de 377 879.74 € HT concernant le lot 1 – VRD pour l'aménagement du lotissement de l'Etang,

Vu la prolongation des délais du marché rendue nécessaire par le délai de constructions sur certains lots du lotissement,

Vu la réalisation des travaux de finition en deux phases au lieu d'une,

Vu l'évolution des conditions économiques depuis la signature du marché initial,

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de travaux attribué à COLAS SUD OUEST correspondant à une plus-value d'un montant de 8000.00 € HT, portant le montant du marché à 385 879.74 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté et validé le montant de l'avenant précité et autorisé M. le Maire à procéder à la signature dudit avenant.

CITY PARK : Dans le cadre de projet de construction d'un terrain multisports « city-park », M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec trois entreprises.

Il a présenté les différentes propositions :

- cadres acier galvanisé brut avec poteaux finition galvanisée thermolaquée (coloris au choix),
- le tout acier finition galvanisée thermolaquée,
- cadres habillage composite (aspect bois), poteaux finition galvanisée thermolaquée.

Le revêtement devra être défini :

- enrobé, résine ou gazon synthétique.

M. le Maire a précisé qu'avant de solliciter des devis plus précis et de prendre la décision finale, une visite des terrains multisports à Muron et à Beaugeay serait effectuée.

MAITRISE D'ŒUVRE LOCAL ASSOCIATIF : Par délibération en date du 12 novembre 2018 et du 04 juin 2019, l'étude relative à la construction d'un local associatif a été confiée au Cabinet d'Architecte AERTS & PLANAS de Rochefort.

Cette étude ayant été menée à bien, il convient dès à présent de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet AERTS & PLANAS, architecte mandataire et à ses cotraitants :

- SETTEC de La Jarne pour la partie B.E.T Structures,
- YAC INGENIERIE de Chiché pour la partie B.E.T Structures.

Le coût des prestations et honoraires entre les cotraitants se décompose comme suit :

AERTS & PLANAS	6619.60 € HT
SETTEC	1482.00 € HT
YAC INGENIERIE	1778.40 € HT

Après en avoir pris connaissance et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à AERTS & PLANAS et ses cotraitants comme mentionné ci-dessus.

AFFECTATION EXCEDENT 2018 SECTION DE COMMUNE : Le Compte Administratif de la Section de Commune présente un excédent de 6564.52 € au 31 décembre 2018 et il convient d'affecter ce résultat à des travaux réalisés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que cette somme soit entièrement destinée au financement des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal souhaiterait qu'en 2020, l'entretien du chemin d'accès aux prés loués soit programmé car les ronces et autres arbustes deviennent envahissants.

LOCAL ASSOCIATIF – MISSIONS DIVERSES : Dans le cadre du projet de construction d'un Local Associatif - Rue des Loisirs, M. le Maire a informé le Conseil Municipal que plusieurs organismes ont été consultés pour les missions de Sécurité Protection Santé, diagnostic amiante et Etude de Sol sur procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28.1 du Code des Marchés Publics.

Après avoir analysé les différentes propositions les élus ont décidé de confier

- La mission Sécurité Protection Santé à l'APAVE de Rochefort pour 1475.00 € HT.
- L'étude de sol à COMPETENCES GEOTECHNIQUE de Cozes pour 1219.00 € HT
- Le diagnostic amiante à QUALICONSULT de Périgny pour 310.00 € HT + 60 € HT/Prélèvt.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces missions.

COLIS PERSONNES AGEES DE + 65 ANS : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission « AIDE SOCIALE » se sont réunis le 27 septembre 2019 afin de déterminer la composition des colis de Noël distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Le coût de ce colis est évalué à environ 17.00 €.

Une bûche de Noël sera livrée à la Maison de Retraite de Candé et un Père Noël en chocolat sera distribué aux enfants de l'Ecole de Cabariot.

CADEAU FIN D'ANNEE AU PERSONNEL : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité a émis un avis favorable à la distribution d'un carnet de 5 chèques de 10 € aux 16 employés (titulaires et non titulaires) lors d'une petite cérémonie. Ils seront commandés à LA POSTE. Une boîte de chocolats sera offerte aux remplaçantes de l'agence postale communale.

VENTE IMMEUBLE 14 RUE BEAULIEU : Le Conseil Municipal a été informé que l'immeuble situé 14 rue Beaulieu, est actuellement en vente. Il est cadastré Section D n° 511 et situé en zone U au Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire précise que ce terrain est grevé d'une bande réservée d'environ 84 m² destinée à créer une liaison (pour piétons et cyclistes) entre le Lotissement de l'Etang et la Rue Beaulieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas souhaité acquérir la totalité de cet immeuble mais a souhaité exercer son droit de préemption sur l'emplacement de cette bande réservée.

M. le Maire est chargé de prendre contact avec le propriétaire vendeur afin de lui faire part de cette décision et d'en fixer le prix de vente.

Informations diverses :

- Par courrier en date du 24 mai 2019, M. le Président et Mme la vice-Présidente du Département a informé le Conseil Municipal que le Département de la Charente-Maritime s'est doté depuis septembre 2010 d'un Conseil Départemental des Jeunes. Les élections pour la mandature 2018/2020 se sont déroulées au sein des collèges. Leur thématique de travail étant la citoyenneté (Nous déjà citoyen) ils vont réfléchir à des projets qui concerneront l'ensemble des collégiens du Département. Une jeune élue, Rose CHARPENTIER est domiciliée à Cabariot.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal qui approuve cette initiative est favorable pour que cette « élue » participe à la vie citoyenne de la Commune.

- L'appel d'offres concernant les travaux de la future garderie/centre de loisirs est en cours. Les entreprises ont jusqu'au 18 octobre 2019 pour déposer leur offre sur la plateforme « marchés sécurisés ».

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 02 octobre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

**A Cabariot, le 02 octobre 2019
Le Maire,**